

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX HUIT**

**Le 19 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juillet 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène,

M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37      Nombre de présents : 27      Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleroche)

**N°2018/N°132**

### **OBJET : AVIS SUR LA CARTE COMMUNALE DE ST PIERRE LA NOAILLE**

M le Vice-Président en charge de l'urbanisme, explique qu'un travail important a été effectué avec la commune, la DDT et le SCoT lors de la mise en œuvre de la Carte Communale. Lors des différentes rencontres un état des lieux de la consommation de foncier de la commune depuis l'approbation du SCoT a été effectué.

Consommation foncière au 28 mai 2018 :

Droit de la commune (2012-2022) : 8 300 m<sup>2</sup>

Consommation totale : 13 560 m<sup>2</sup>

Le solde est donc négatif et sera déduit des prochains droits à bâtir qui seront attribués après 2022 : - 5 206 m<sup>2</sup>

Equipements et services au 31 mars 2018

Droit de la commune : 4 000 m<sup>2</sup>

Consommation totale : 0 m<sup>2</sup>

Reste donc : 4 000 m<sup>2</sup>

Mixité économique dans tissus urbain au 31 mars 2018

Droit de la commune : 2 000 m<sup>2</sup>

Consommation totale : 0 m<sup>2</sup>

Reste donc : 2 000 m<sup>2</sup>

L'enjeu de la révision de la carte communale était donc la mise en compatibilité avec les objectifs du SCOT et la préservation de l'environnement avec notamment la présence d'un périmètre Natura 2000 sur le territoire.

Pour être en compatibilité avec le SCOT, Saint Pierre la Noaille ne peut plus accueillir de nouvelles constructions pour l'habitat. Le besoin en logements sera donc réalisé sur le patrimoine existant avec des réhabilitations, remises sur le marché de logements vacants et de résidences secondaires.

Point à ajouter dans le rapport de présentation :

Il serait nécessaire de rajouter dans le document un texte concernant le Plan Climat Air Energie Territoriale. En effet dans le cadre de la loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 Août 2015, Charlieu Belmont Communauté doit réaliser un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) avant le 31 décembre 2018. La démarche a été validé par lors du conseil communautaire du 17 novembre 2016 et les 6 axes de la stratégie territoriale ont été validé lors du conseil communautaire du 15 mars 2018.

-Le SDAGE, les ZNIEFF, le SRCE et le PCET Loire et Rhône Alpes, les zones humides et les espaces naturels sont bien pris en compte.

-La coupure verte qui se trouve entre Saint Pierre la Noaille et Pouilly sous Charlieu a bien été prise en compte et les distances de recul ont bien été inscrites dans le document.

Les trames vertes et bleues sont également bien prises en compte dans le document.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Rend un avis favorable sur la carte communale de St Pierre la Noaille sous réserve de la modification demandée (mention Plan climat).

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du 30.07.2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180719-N2018-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2018

Affichage : 30/07/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX HUIT**

**Le 19 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juillet 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène,

M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleruche)

**N°2018/N°133**

### **OBJET : AVENANT FINANCIER 2018 A LA CONVENTION AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE**

M Bruno BERTHELIER, Vice-Président en charge du tourisme, explique que l'école de musique intercommunale étant déclarée comme un équipement culturel d'intérêt communautaire dans les statuts de Charlieu-Belmont Communauté, cette dernière a mis des locaux à disposition de cette association et contribue à son financement afin de lui permettre de maintenir et développer ses activités sur le territoire.

Une convention d'objectifs a ainsi été signée le 15 décembre 2015 précisant les modalités de partenariat.

L'article 7 de cette convention stipule qu'une subvention forfaitaire annuelle sera versée à l'école de musique dont le montant sera précisé par avenant. Le présent avenant n°2 vise à fixer son montant pour l'année 2018.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Maintient une contribution à hauteur de 30 000 € pour l'année 2018.
- Autorise M. le Président à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs passée avec l'école de musique du Pays de Charlieu
- Dit que la dépense est prévue au budget principal.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du 31 JUIL. 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180719-N2018-133-05-2018-133-05

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2018  
Affichage : 31/07/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX HUIT**

**Le 19 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juillet 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène,

M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleruche)

**N°2018/N°134**

### **OBJET : ETUDE ORGANISATION DE LA STRUCTURATION TOURISTIQUE DU ROANNAIS**

M Bruno BERTHELIER, Vice-Président en charge du tourisme, explique qu'en 2017, les acteurs du développement touristiques Roannais se sont engagés dans une réflexion qui devait les conduire à qualifier, thématiser la destination touristique Roannaise. Cette réflexion a été menée par tous les acteurs touristiques (publics et privés) et a notamment conclu sur la nécessité de rendre plus visible la destination. Une des marges d'amélioration identifiée a été l'organisation actuelle qui n'est pas très lisible et fait face à de forts enjeux de financements. Un comité de pilotage a donc été organisé pour :

- Faire l'état des lieux détaillé de l'organisation touristique actuelle
- Affirmer les perspectives de développement
- Réfléchir à une meilleure adéquation de l'organisation à la vue des perspectives.

Les deux premiers points ont été formalisés en interne. Ainsi, concernant les perspectives de développement le comité de pilotage a officialisé plusieurs éléments à l'échelle de la Destination roannaise :

L'AMBITION qui définit les objectifs (les missions) que se fixe la Destination

LES VALEURS : ici les touristes vont pouvoir faire des expériences, vivre des émotions ...

LA PROMESSE CLIENT ce que l'on propose aux touristes et comment on le fait

LE POSITIONNEMENT Ce que la destination « Roanne et le Pays du Roannais » a de particulier. Ce travail s'est appuyé sur les Territoires d'Accueil qui participent au positionnement. A l'échelle de la Destination, ce sont donc 3 thématiques qui sont le socle :

1. HISTOIRE ET PATRIMOINES
2. TERROIRS ET GOURMANDISES
3. PLEINE NATURE

A présent, cette volonté va se traduire par un plan d'action à mettre en œuvre à l'échelle de la destination par les différents acteurs. A titre d'exemple les actions à conduire porteront sur :

- La cohérence des investissements, aménagements à la vue du positionnement
- La création, mise en récit des produits (particulièrement pour les Territoires d'Accueil)
- Le développement de thématiques telles que l'Itinérance : signalétiques, labels, séjour
- La promotion / communication
- Le marketing de la Destination / la mise en marché (pass tourisme, open system ...)
- L'organisation des moyens. Sur ce dernier point des opérations devront être mise en œuvre (création d'un numéro unique à l'échelle roannaise par exemple) mais le comité de pilotage a souhaité aussi réfléchir à une meilleure adéquation des moyens humains pour une meilleure efficacité.

#### Les attendus de l'étude :

Dans un premier temps, le comité de pilotage a identifié 6 fonctions présentes à différentes échelles sur le Roannais et assumées par des agents représentant 22,5 ETP :

- accueil/information
- animation à destination des touristes
- promotion/édition
- commercialisation
- développement
- fonctions supports associées

Le comité de pilotage a ensuite proposé que l'organisation et la gouvernance nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie touristique de la Destination puissent être étudiées selon 2 deux scénarios d'organisation correspondant à 2 logiques de structuration :

- Scénario 1 : Une coordination : les acteurs touristiques des Territoires d'Accueil coordonnés par la structure Roannais Tourisme
- Scénario 2 : Une structure unique : qui se substitue aux structures existantes avec maintien de lieux d'informations touristiques, transfert d'une partie de la compétence tourisme des EPCI.

**A ce stade, compte tenu des résultats attendus, il est nécessaire que la réflexion s'appuie sur des compétences stratégiques, techniques, financières, ressources humaines et juridiques pour chaque scénario d'organisation.**

**Il est donc proposé de faire appel à un prestataire extérieur dans le cadre d'une consultation en procédure adaptée de prestation de service inférieur à 25 000 € HT.**

L'étude devrait débuter mi-septembre 2018 pour un rendu fin 2018.

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

| Dépenses TTC              |          | Recettes                    |          |
|---------------------------|----------|-----------------------------|----------|
| Prestation bureau d'étude | 25 000 € | Europe (LEADER)             | 16 000 € |
|                           |          | Charlieu Belmont Communauté | 9 000 €  |
| Total                     | 25 000 € | Total                       | 25 000 € |

Conformément à la « convention de partenariat pour l'animation de démarches supra-communautaires » signée avec l'ensemble des EPCI Roannais, le reste à charge sera financé au prorata de la population par l'ensemble des EPCI (environ 2 000 € pour notre collectivité).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

M René VALORGE

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Réception par le préfet : 30/07/2018  
Affichage : 30/07/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX HUIT**

**Le 19 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juillet 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène,

M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleroche)

**N°2018/N°135**

### **OBJET : SUBVENTIONS POUR LES MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE 2018**

Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire les propositions de la commission suite à l'analyse des demandes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de verser les subventions suivantes pour un montant total de 15 290 € :
  - Les Farfadets pour Paroles Paysannes, 12 représentations du 14 au 26 août au grand couvert de St Hilaire (9<sup>ème</sup> édition). Montant des dépenses : 23 300 € Montant sollicité : 3 000 € (12.8 %). Subvention votée : 9 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 000 €.
  - Ecole de musique, concert pour les 30 ans de la chorale, gymnase de Charlieu les 2 et 3 juin Montant des dépenses : 7 200 €. Montant sollicité : 700 € (9.7 %) Subvention votée : 10 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 700 €.
  - Festibaye, concert au théâtre de verdure de l'abbaye de La Bénisson-Dieu le 9 juin. Montant des dépenses : 15 355 €. Montant sollicité : 2 700 € (17.5 %) Subvention votée : 9 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 350 €
  - MJC de Charlieu, les Férus du 6 au 8 juillet (tous les 2 ans). Montant des dépenses : 35 000 €. Montant sollicité : 3 000 € (8.5%) Subvention votée : 9 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 3 000 €.
  - Comité des fêtes de Belmont, rassemblement véhicules anciens le 14 juillet. Montant des dépenses : 13 347 €. Montant sollicité : 2 000 € (15 %). Subvention votée : 7.5 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 000 €
  - Société des amis arts, Nocturnes de l'abbaye du 28 juillet au 9 septembre (10 séances). Montant des dépenses : 9 500 €. Montant sollicité : 2 000 € (21 %). Subvention votée : 20 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 900 €

- Comité de coordination des Fêtes de la soierie, du 7 au 10 septembre à Charlieu. Montant des dépenses : 13 643 €. Montant sollicité : 2 400 € (17.5%)  
Subvention votée : 18 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 400 €.
- Comité des fêtes de Maizilly, concert du 8 septembre à l'église Jean-Robert Chappelet accordéoniste. Montant des dépenses : 4 700 €. Montant sollicité : 940 € (20 %)  
Subvention votée : 20 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 940 €
- Confrérie de l'Andouille, foire du 11 novembre. Montant des dépenses : 2 389 €. Montant sollicité : 600 € (25.1%)  
Subvention votée : 20 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 500 €
- Marchés de Noël à Charlieu. Montant des dépenses : 27 000 €. Montant sollicité : 1 000 € (3.7%)  
Subvention votée : 4 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 000 €.
- MJC de Charlieu, exposition photos « Traces » et « L'homme en vie » du 19 mai au 2 septembre, abbaye de Charlieu. Montant des dépenses : 5 000 €. Montant sollicité : 500 (10 %)  
Subvention votée : 10 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 500 €.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du 30 JUIL. 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180719-N2018-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2018

Affichage : 30/07/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX HUIT**

**Le 19 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juillet 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleruche)

**N°2018/N°136**

### **OBJET : TARIFS TAXE DE SEJOUR 2019**

M. le Vice-président en charge du tourisme rappelle que certaines dispositions introduites par la loi de finances rectificative pour 2017 et entrant en vigueur le 1er janvier 2019 nécessitent de revoir la délibération relative à la taxe de séjour.

La loi de finances rectificative pour 2017 introduit la taxation proportionnelle pour les hébergements sans classement ou en attente de classement à compter du 1er janvier 2019. Dès lors, les collectivités doivent adopter un taux compris entre 1 % et 5 % qui sera appliqué au coût de la nuitée par personne.

Pour ces hébergements en fonction du coût du séjour, de la durée du séjour et du nombre de personnes accueillies, la taxe de séjour perçue par adulte et par nuit pourra varier sans être supérieur au tarif le plus élevé voté par la collectivité.

Cette nouvelle réglementation va demander une communication spécifique auprès des hébergeurs qui vont certainement nous faire remonter leur mécontentement face à la complexité de la perception. La commission propose un taux de 4 % pour être conforme au taux voté sur le Roannais et plus largement sur le Département. Elle propose de conserver les mêmes tarifs que 2018 pour les autres catégories d'hébergements.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide que les modalités d'application de la taxe de séjour sur Charlieu-Belmont Communauté seraient ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :
  - La taxe de séjour s'applique au régime du réel pour l'ensemble de l'année (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N).
  - La taxe de séjour est collectée semestriellement, voire annuellement pour les campings en gérance et les hôteliers.

- Les tarifs sont les suivants :

| Catégories d'hébergement                                                                                                                                                                                                                                                     | Tarifs |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Palaces                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1.50 € |
| Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles                                                                                                                                                                                | 1 €    |
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles                                                                                                                                                                                | 0.80 € |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles                                                                                                                                                                                | 0.60 € |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles                                                                                                                                           | 0.50 € |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes,                                                                                                                         | 0.50 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures | 0.30 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance                                                                                                | 0.20 € |

Pour les hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air, la collectivité adopte le taux de 4 % applicable au coût par personne de la nuitée. En application de l'article L. 2333-30 du CGCT, le montant afférent de la taxe de séjour est plafonné au tarif le plus élevé adopté par la collectivité soit 1.50 €.

- Sont exonérés de taxe de séjour : les personnes mineures, les personnes titulaires d'un contrat de travail saisonnier employées sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire, les personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à 1.50 € par nuit et par personne.
- Le produit de la taxe de séjour est entièrement reversé à l'office de tourisme.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M. René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....31.....JUIL. 2018  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180719-N2018-136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2018  
Affichage : 31/07/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX HUIT**

**Le 19 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juillet 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène,

M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETTE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleruche)

**N°2018/N°137**

### **OBJET : VOIE VERTE : RETROCESSION DE PLUSIEURS PARCELLES LE LONG DE LA VOIE VERTE**

M. le Président explique aux conseillers communautaires qu'il s'agit de procéder à des cessions de terrain par Charlieu Belmont Communauté aux riverains de la voie verte, comme suit :

- Parcelle AN 10 de 04a 72 ca à Mme Eliane PERRIN à 1 euro TTC
- Parcelle AN 10b de 1a 02ca à Consorts LAPALUS à 1 euro TTC
- Parcelle AN 10c de 78 ca à l'indivision FARGETON LAPALUS à 1 euro TTC
- Parcelle AN 10d de 89 ca à M et Mme Bernard FARGETON à 1 euro TTC

L'avis des domaines a été sollicité en début d'année, et estime un prix de vente à 2.05 € le m².

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de vendre les parcelles citées plus haut à 1 euro TTC chacune aux riverains désignés afin de leur permettre un accès à leur terrain, les frais de notaire seront à leur charge.
- Autorise M. le Président à signer les actes et à procéder aux démarches utiles.
- Dit que les recettes seront perçues sur le budget principal

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... **30 JUL 2018**

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180719-N2018-137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2018

Affichage : 30/07/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX HUIT**

**Le 19 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juillet 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène,

M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, Mme CALLSEN Marie-Christine M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleroche)

**N°2018/N°138**

### **OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE ST NIZIER POUR LE SUIVI ET L'ENTRETIEN DES ABORDS DE LA VOIE VERTE**

M. le Président présente le projet de convention qui traite des carrefours avec la RD4-1, la RD4 et la route du Mont. La communauté s'engage à prendre en charge la signalisation de sécurisation adéquate, les changements de bordures, l'entretien des résines des chaussées en lien avec la traversée de la voie verte de compétence communautaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le projet de convention avec la mairie de St Nizier sous Charlieu
- Autorise M. le Président à signer la convention.

Le Président de la Communauté  
de Communes.

M René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du 31 JUIL. 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180719-N2018-138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2018

Affichage : 31/07/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX HUIT**

**Le 19 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juillet 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleruche)

**N°2018/N°139**

### **OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES 2018**

M. le Président rappelle que pour mémoire une somme de 6 000 € a été inscrite au budget primitif pour accompagner des manifestations particulières ne répondant pas aux critères du règlement des manifestations d'intérêt communautaire. Après examen des demandes reçues, un vote est proposé.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accorde pour la Fête du lait 2018 à Ressins (8 et 9 septembre 2018) 2 500 € pour un budget prévisionnel de 215 000 €. La dernière édition sur notre territoire date de 2002, et s'était déroulée sur Belmont de la Loire. Il s'agit d'une manifestation de rayonnement départemental.
- Accorde au Grand prix cycliste de Vougy (2 avril 2018) 1 000 € à verser au Comité des fêtes de Vougy. Evénement sportif important bien que récurrent sur la communauté, manifestation d'envergure régionale (manche comptant pour la coupe de France). Budget prévisionnel : 19 000 €.
- Accorde pour le Tour du roannais – FSGT (du 1 au 3 juin 2018) 500 € à verser à Roanne Vélo. Budget prévisionnel : 51 526 €. Volet handisport pour cette édition sur 3 des 4 étapes. Les communes de Jarnosse et Nandax seront impactées pour notre territoire.
- Accorde pour le 77<sup>ème</sup> criterium national de boules lyonnaises à St Denis de Cabane (du 22 au 24 juin 2018) 500 € à verser à l'amicale laïque de St Denis. Evénement national. La présence de l'OT a été prévue pour assurer la promotion du Pays de Charlieu-Belmont. Budget prévisionnel : 5 930 €.
- Accorde pour la foire de Pouilly Bouge (le 16 septembre 2018 à Pouilly sous Charlieu) 1 000 €. Il s'agit d'une manifestation d'une des unions commerciales du territoire, en lien avec la compétence développement économique. Le budget prévisionnel est de 13 775 €. Cette manifestation des acteurs économiques locaux en est à sa 4<sup>ème</sup> édition.

- Dit que la dépense est prévue au budget principal en fonctionnement.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALERGE

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter

du.....**30 JUIL. 2018**

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180719-N2018-139-DE

07/04/2005/2005/0001/2018-119

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2018

Affichage : 30/07/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX HUIT**

**Le 19 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juillet 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène,

M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleruche)

**N°2018/N°140**

### **OBJET : CREANCE ETEINTE SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

M. le Vice-président aux finances explique que la trésorerie de Charlieu présente une créance éteinte du budget principal : il s'agit de recettes du pont bascule pour 48.60 € de 2012 et 2013 au nom des transports Coquet suite à liquidation judiciaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accepte de mandater 48.60 € en créances éteintes pour 3 titres de 2012 et 2013 à Coquet Transports

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu :  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du 30 JUIL. 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180719-N204694406-2018-140

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2018

Affichage : 30/07/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX HUIT**

**Le 19 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juillet 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène,

M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleroche)

**N°2018/N°141**

### **OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR SUR LE BUDGET SPANC**

M. le Vice-président aux finances explique que la trésorerie de Charlieu présente une demande de passage en non-valeur pour un contrôle d'assainissement non collectif établi pour un montant de 94 € en 2014 sur Maizilly au nom de M. White Roger.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accepte le passage en non-valeur de 94 € sur le budget SPANC.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du **30 JUIL. 2018**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180719-N2018-141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2018  
Affichage : 30/07/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX HUIT**

**Le 19 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juillet 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène,

M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleroche)

**N°2018/N°142**

### **OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION 2018-2019 AVEC LA MAIRIE DE LA GRESLE**

Madame la Vice-Présidente en charge des services à la population rappelle que pour mémoire depuis mi 2016 une convention prévoit la mise à disposition de Mme SOUCHON, employée à La Gresle en remplacement d'emplois saisonniers de l'accueil de loisirs qui sont de plus en plus difficiles à recruter notamment pour les mercredis.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer une convention de mise à disposition d'agent de La Gresle pour une durée de 1 an concernant Mme SOUCHON avec une affectation à l'accueil de loisirs à compter du 1 septembre 2018 et à raison de 638 h (seules les heures réellement effectuées seront facturées) à répartir sur l'année.
- Dit que la dépense sera prévue au budget enfance jeunesse

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du **31 JUIL. 2018**

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180719-N2018-142 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2018

Affichage : 31/07/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX HUIT**

**Le 19 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juillet 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène,

M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleroche)

**N°2018/N°143**

### **OBJET : REVISION AVENANT MJC CHARLIEU (ACTIVITE ACCUEIL DE LOISIRS ANNEE 2019)**

Mme la Vice-présidente en charge des services à la population informe le Conseil qu'il y a lieu de rectifier une erreur dans l'avenant financier proposé à la MJC de Charlieu. En effet, il convient de modifier la délibération prise lors du précédent conseil pour tenir compte de l'ouverture en 2019 sur une année complète de l'accueil de loisirs de la MJC de Charlieu des mercredis journées (contre 3 mois en 2018), la prise en charge par la Communauté sera de 5 600 € supplémentaires en 2019 (participation 2018 inchangée).

|                     | <b>2018</b>  | <b>2019</b>  |
|---------------------|--------------|--------------|
| <b>MJC Charlieu</b> | 110 000,00 € | 115 600,00 € |

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide les participations rectifiées pour la MJC de Charlieu comme ci-dessus.
- Autorise M. le Président à signer l'avenant avec la MJC de Charlieu en conséquence

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... **30 JUIL. 2018**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180719-N2018-143 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2018

Affichage : 30/07/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX HUIT**

**Le 19 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juillet 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène,

M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleruche)

**N°2018/N°144**

### **OBJET : TRANSFERT DE LA COMPETENCE GEMAPI AU SYMISOA**

M. le Président rappelle que le 19 avril dernier le Conseil Communautaire a validé les nouveaux statuts du SYMISOA intégrant notamment la GEMAPI :

#### **Compétence GEMAPI**

Le SYMISOA exerce à l'échelle du bassin versant du Sornin, pour le compte de ses membres, la compétence GEMAPI, telle que définie au L211-7 du code de l'environnement, qui recouvre :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

*Rentre dans le cadre de cette compétence l'activité du syndicat sur les différentes missions suivantes :*

#### **Réduction de la vulnérabilité aux inondations**

- les études générales visant à la gestion du risque inondation et des zones d'expansion de crues à l'échelle du bassin versant ou des sous bassins versants
- Gestion des systèmes d'endiguement existants :
  - gestion, surveillance et entretien du système d'endiguement suivant : digue du Bézo, située le long du Bézo à Charlieu (n° SIOUH : FRD0420035)
  - régularisation du système d'endiguement, réalisation de l'étude de danger
  - suppression ou déplacement de digues

- Le cas échéant, réalisation d'études et travaux pour la réalisation d'ouvrages nouveaux ou d'aménagements (zones d'expansion, retenues, autres aménagements hydrauliques) pour la protection ou la prévention contre les inondations, et la gestion des ouvrages ou aménagements ainsi réalisés.
- Information et sensibilisation des populations : communiquer sur le risque inondation, entretenir la mémoire des événements passés ...

### **Préservation, entretien, restauration des milieux aquatiques, en vue de préserver/restaurer le bon état des eaux, ou de concourir à la réduction de l'aléa inondation**

Les travaux d'entretien et de restauration réalisés par le SYMISOA s'inscrivent exclusivement dans le cadre de l'intérêt général. Ils ne sont pas systématiques sur tous les linéaires, mais suivent des plans de gestion et des programmes définis à l'échelle du bassin versant, afin de concourir aux objectifs de préservation et de restauration des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

#### **Ils comportent :**

- surveillance, entretien, restauration de la ripisylve, du lit mineur, des berges et des annexes fluviales
- entretien et restauration des fonctionnalités du lit majeur (expansion des crues, continuité latérale et enveloppes de mobilité latérale du cours d'eau)
- restauration de la continuité écologique : études et travaux d'intérêt général, appui technique et administratif aux propriétaires d'ouvrages,
- surveillance, entretien et restauration des zones humides propriété du syndicat ou de ses membres, appui à la gestion des zones humides privées en partenariat avec les cellules d'assistance technique zones humides
- maîtrise d'ouvrage d'études globales à l'échelle du bassin versant ou de tronçons de cours d'eau; élaboration et animation de programmes d'action (contrat de milieu, ...)

#### **Autres compétences**

Il s'agit de missions mises en œuvre au titre de l'intérêt général, parallèlement aux obligations imposées aux propriétaires.

#### **Surveillance et gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau**

- Lutte contre les pollutions diffuses : animation, coordination, conseil et appui technique auprès des agriculteurs, des collectivités, des particuliers...
- Appui technique aux projets d'urbanisme sur les questions liées à l'eau
- Etudes et travaux touchant au suivi et à la préservation de la biodiversité : suivi des espèces, gestion des espèces protégées ou des espèces envahissantes, poissons migrateurs...
- Suivi de l'hydrologie et de la qualité de l'eau

#### **Animation, communication**

- Animation et maîtrise d'ouvrage des outils de gestion ou de planification
- Sensibilisation et appui technique auprès des élus
- Communication générale, information de la population, actions pédagogiques

#### **Prestations à la demande**

Le syndicat peut assurer, dans le cadre de ses compétences et dans le respect des règles des marchés publics, des prestations à la demande et pour le compte de ses membres et d'établissements publics ou collectivités territoriales non membres. Le champ territorial de l'autorisation de conventionner est fixé aux 3 départements limitrophes du bassin versant (Loire, Saône et Loire et Rhône).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Transfère l'ensemble des compétences ci-dessus dont la GEMAPI au SYMISOA pour les communes de Charlieu Belmont Communauté appartenant au bassin versant du Sornin et de ses affluents.

M René VALORGE

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....30/11/2018.....

M René VALORGE

042-200035202-20180719-N2018-14405E

Réception par le préfet : 30/07/2018  
Affichage : 30/07/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX HUIT**

**Le 19 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juillet 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène,

M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETTE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M CHETAIL René (Belleruche)

**N°2018/N°145**

### **OBJET : DEMANDE D'AGREMENT POUR L'ACCUEIL D'UN SERVICE CIVIQUE**

Charlieu-Belmont Communauté souhaite proposer un service civique sur le thème de la réduction de la fracture numérique sur 9 mois au sein de l'espace cyber avec un volet sur l'accès aux droits et l'accompagnement des collectivités à la mise en conformité au Règlement Européen pour la Protection des Données personnelles.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le dépôt d'une demande d'agrément pour l'accueil d'un volontaire en service civique
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires pour la mise en place d'un service civique sur le thème de la réduction de la fracture numérique sur 9 mois au sein de l'espace cyber.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... **30 JUIL 2018** ...  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180719-N2018-145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2018  
Affichage : 30/07/2018